



Règlement du Challenge « 1000 et un pas roses 2023 »

ORGANISATION GENERALE

Le Challenge 1 000 et un pas roses est ouvert à tous et à tous les âges (*les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte*) et se déroule sur tout le mois d'octobre.

Les participants déclarent être aptes à la pratique de la marche et dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accidents.

Départ : samedi 01 octobre 2023.

Fin : lundi 31 octobre 2023.

Lieu : partout où vous le souhaitez !

Matériel : un sac à dos avec un podomètre et un calendrier sur lequel vous vous engagez à noter chaque jour la distance que **VOUS** avez parcourue.

Challenge solo : celui qui aura totalisé le plus de pas.

Challenge équipe : celle qui aura totalisé le plus grand nombre de participants.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nous aimons la nature, protégeons-la en ne jetant rien sur la voie publique, sur les sentiers, ni papier, ni emballage, ni bouteille plastique, **RIEN** !

INSCRIPTIONS

Les bulletins d'inscription peuvent être téléchargés sur le site de l'association www.acc26.fr ou envoyés par mail acc26@orange.fr ou être récupérés dans les locaux de l'ACC26 ou être réclamés par Tél.

Mode de règlement : vous pouvez régler par chèque libellé à l'ordre de ACC26, ou réaliser un virement au nom de l'association IBAN : FR76 1027 8089 0100 0204 7530 148, ou régler avec le QR code mis sur les documents, ou passer au local régler en espèces ou par carte bancaire.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

ASSURANCES

La participation à la marche se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve (défaillance physique ou accident). Ils s'engagent à avoir souscrit une responsabilité personnelle.

MONTANT DE L'INSCRIPTION

Tarif à 15 € comprenant un sac à dos, un podomètre qui mesure la distance parcourue, un bracelet rose et un calendrier pour noter vos pas.

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 09.53.01.37.35 - @ acc26@orange.fr - 🌐 <http://acc26.fr>



www.facebook.com/AgirContreLeCancer26



CONTROLE

Vous vous engagez à ce que le podomètre soit réservé à votre usage exclusif. En aucun cas il ne doit être prêté dans le but d'augmenter la distance parcourue.

MATERIEL

L'organisation décline toute responsabilité en cas de mauvais fonctionnement, de perte, de vol ou de détérioration du **matériel** fourni.

UTILISATION D'IMAGE

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs du 1000 et un pas roses, ainsi que leurs ayants droits tel que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à cette manifestation, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, par notre intermédiaire, vous pourrez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, merci de le signaler aux organisateurs par écrit, en précisant votre nom, prénom et adresse et numéro d'inscription.

CONCLUSION

L'inscription d'un participant au « challenge de 1000 et un pas roses », atteste qu'il a pris connaissance du présent règlement 2023 et il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Fait à Romans, le 01/06/2023

Claire Lavayssière Présidente

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 09.53.01.37.35 - @ acc26@orange.fr - 🌐 <http://acc26.fr>

 www.facebook.com/AgirContreLeCancer26